

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE MASKINONGÉ**

PROCÈS-VERBAL (BUDGET) – 27 NOVEMBRE 2024

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de Maskinongé, tenue à la salle Jacques-Charette, 651, boul. Saint-Laurent Est, à Louiseville, le mercredi 27 novembre 2024 à 19h30.

À laquelle sont présents :

Monsieur Paul Carbonneau, préfet et maire d'Yamachiche;
Mesdames Johanne Champagne, mairesse de Saint-Édouard-de-Maskinongé;
Charline Plante, mairesse de Saint-Élie-de-Caxton;
Nancy Mignault, mairesse de Saint-Étienne-des-Grès;
Marilyne Gélinas, mairesse de Saint-Léon-le-Grand;
Jacinthe Noël, mairesse de Saint-Sévère;
Messieurs Claude Boulanger, maire de Charette;
Roger Michaud, maire de Maskinongé;
Michel Bourassa, maire de Saint-Alexis-des-Monts;
Guillaume Laverdière, maire de Saint-Barnabé;
Pierre Desaulniers, maire de Saint Boniface;
Jocelyn Fournier, maire de Saint-Justin;
Claude Mayrand, maire de Saint-Mathieu-du-Parc;
Claude Frappier, maire de Saint-Paulin;
Michel Pelletier, maire de Sainte-Angèle-de-Prémont;
Réjean Carle, maire de Sainte-Ursule;
Dominic Germain, représentant d'Yamachiche.

Absence : Yvon Deshaies, préfet suppléant et maire de Louiseville

Les membres présents forment le quorum.

Également présents :

Mesdames Pascale Plante, directrice générale et greffière-trésorière;
Line St-Cyr, greffière-trésorière adjointe;
Carole Robert, secrétaire au greffe;
Messieurs Pier-Olivier Gagnon, coordonnateur du service des communications;
Léandre Paillé-Casabon, coordonnateur du service d'aménagement et développement du territoire;
Sébastien Langevin, coordonnateur du développement touristique et culturel.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h30, sous la présidence de monsieur Paul Carbonneau, préfet.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

328/11/2024 Proposition de Michel Bourassa, maire de Saint-Alexis-des-Monts, appuyée par Roger Michaud, maire de Maskinongé;

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé adopte l'ordre du jour tel que présenté, avec la mention que le point « Affaires nouvelles » demeure ouvert, conformément à l'article 148.1 du Code municipal, les membres du conseil étant tous présents;

Proposition adoptée à la majorité des membres présents

ADMINISTRATION

Prévisions budgétaires 2025

Objet : Adoption

N/D : 301

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé a étudié, analysé et statué sur les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2025, les charges totales de la MRC se chiffrant à 15 289 731 \$, et de (557 166 \$), pour la conciliation à des fins fiscales, pour un budget total de 14 732 565 \$;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter les prévisions budgétaires, par catégories de dépenses, par fonctions propres aux municipalités participantes, conformément à la loi;

POUR CES MOTIFS :

Catégorie I – Ensemble des municipalités (PARTIE III)

Charges	8 128 385 \$
Conciliation à des fins fiscales	(376 564) \$

329/11/2024 Proposition de Guillaume Laverdière, maire de Saint-Barnabé, appuyée par Réjean Carle, maire de Sainte-Ursule;

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé adopte les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2025, pour la *catégorie I*, d'un montant total de 7 751 821 \$.

Proposition adoptée à la majorité des membres présents.

Catégorie II – 15 municipalités participantes – (PARTIE I)

Charges	5 000 \$
Conciliation à des fins fiscales	- \$

330/11/202 Proposition de Charline Plante, mairesse de Saint-Élie-de-Caxton, appuyée par Jacinthe Noël, mairesse de Saint-Sévère;

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé adopte les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2025, pour la *catégorie II*, d'un montant de 5 000 \$.

Proposition adoptée à la majorité des membres présents.

Catégorie IV – Gestion des matières résiduelles – compétence II (PARTIE II)

Charges	5 726 168 \$
Conciliation à des fins fiscales	- \$

331/11/2024 Proposition de Nancy Mignault, mairesse de Saint-Étienne-des-Grès, appuyée par Johanne Champagne, mairesse de Saint-Édouard-de-Maskinongé;

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé adopte les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2025, pour la *catégorie IV*, d'un montant de 5 726 168 \$.

Proposition adoptée à la majorité des membres présents.

Catégorie VI – Municipalités participantes – Parc industriel régional (PARTIE V)

Charges	360 080 \$
Conciliation à des fins fiscales	117 595 \$

332/11/2024 Proposition de Claude Boulanger, maire de Charette, appuyée par Guillaume Laverdière, maire de Saint-Barnabé;

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé adopte les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2025, pour la *catégorie VI*, d'un montant total de 477 675 \$.

Proposition adoptée à la majorité des membres présents..

Catégorie VII – Ensemble des municipalités – Baux de villégiature (PARTIE VI)

Charges	88 582 \$
Conciliation à des fins fiscales	- \$

333/11/2024 Proposition de Michel Bourassa, maire de Saint-Alexis-des-Monts, appuyée par Jocelyn Fournier, maire de Saint-Justin;

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé adopte les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2025, pour la *catégorie VII*, d'un montant total de 88 585 \$.

Proposition adoptée à la majorité des membres présents.

Catégorie VIII – Service d'ingénierie (PARTIE VII)

Charges	480 809 \$
Conciliation à des fins fiscales	(2 780) \$

334/11/2024 Proposition de Claude Mayrand, maire de Saint-Mathieu-du-Parc, appuyée par Dominic Germain, représentant d'Yamachiche;

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé adopte les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2025, pour la *catégorie VIII*, d'un montant total de 478 029 \$.

Proposition adoptée à la majorité des membres présents.

Catégorie IX – Maskicom (PARTIE VIII)

Charges	88 290 \$
Conciliation à des fins fiscales	117 000 \$

335/11/2024 Proposition de Roger Michaud, maire de Maskinongé, appuyée par Charline Plante, mairesse de Saint-Élie-de-Caxton;

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé adopte les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2025, pour la *catégorie IX*, d'un montant total de 205 290 \$.

Proposition adoptée à la majorité des membres présents.

Fonds Régions et Ruralité – Volet 2

Objet : Adoption des sommes appropriées au budget 2025
N/D : 305.01

CONSIDÉRANT l'entente relative au Fonds régions et ruralité (FRR) – Volet 2 intervenue entre le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et la MRC de Maskinongé, en mars 2020;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Maskinongé affecte la partie du FRR – Volet 2 que lui délègue le Ministère, au financement de mesures de développement local et régional sur son territoire;

POUR CES MOTIFS :

336/11/2024 Proposition de Dominic Germain, représentant d'Yamachiche, appuyée par Claude Mayrand, maire de Saint-Mathieu-du-Parc;

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé adopte la somme appropriée au budget 2025 soit 1 997 640 \$ au financement de mesures de développement local et régional sur son territoire dans le cadre de l'entente du Fonds régions et ruralité (FRR) – Volet 2;

Proposition adoptée à la majorité des membres présents.

Correspondance

337/11/2024 Proposition de Jacinthe Noël, mairesse de Saint-Sévère, appuyée par Pierre Desaulniers, maire de Saint-Boniface;

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé accepte la liste de la correspondance, comme déposée;

QUE la liste soit versée en annexe du présent procès-verbal, pour en faire partie intégrante.

Proposition adoptée à la majorité des membres présents.

GESTION FINANCIÈRE**Unité régionale de Loisir et de Sport de la Mauricie**

Objet : Autorisation de signature du protocole d'entente 2024-2025 et acceptation d'un soutien financier

N/D : 305.04 et 306.01

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Éducation a mandaté les Unités régionales de loisir et de sport pour soutenir les organismes de loisir et de sport, notamment les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE l'Unité régionale de loisir et de sport de la Mauricie « *URLSM* », selon sa « *Planification stratégique et son plan d'action* », s'engage à soutenir le développement du loisir et du sport sur le territoire de la MRC de Maskinongé;

CONSIDÉRANT le protocole d'entente présenté par l'*URLSM* à la MRC de Maskinongé pour la période 2024-2025, dans lequel l'*URLSM* s'engage à rendre disponible auprès de la MRC, des partenaires et des intervenants en loisir et sport un soutien professionnel et un soutien financier selon les paramètres convenus entre les parties;

POUR CES MOTIFS :

338/11/2024 Proposition de Dominic Germain, représentant d'Yamachiche, appuyée par Claude Mayrand, maire de Saint-Mathieu-du-Parc;

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé accepte le protocole d'entente proposé par l'*URLSM* pour la période 2024-2025 et autorise madame Pascale Plante, directrice générale et greffière-trésorière à signer pour et au nom de la MRC de Maskinongé ledit protocole;

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé s'engage à verser un montant de 9 000 \$ provenant du Fonds régions et ruralité (FRR) – Volet 2, à l'*URLSM* pour la mise en place de mesures et d'activités favorisant la qualité de vie en matière de loisir, sport, plein air, activité physique et saines habitudes de vie;

QU'advenant que la somme versée par la MRC de Maskinongé à l'*URLSM* ne soit pas entièrement utilisée, les sommes résiduelles seront reportées pour la période 2025-2026.

Proposition adoptée à la majorité des membres présents.

Assurance collective

Objet : Renouvellement du contrat d'assurance collective

N/D : 306.01 et 409.0101

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'assurance collective avec Union Vie est renouvelable le 1^{er} janvier 2025;

CONSIDÉRANT entre autres, la hausse globale, des primes de 10,82 %;

CONSIDÉRANT les recommandations de la firme ASQ consultants;

POUR CES MOTIFS :

339/11/2024 Proposition de Johanne Champagne, mairesse de Saint-Édouard-de-Maskinongé, appuyée par Jocelyn Fournier, maire de Saint-Justin;

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé autorise le renouvellement du contrat d'assurance collective à compter du 1^{er} janvier 2025 avec la compagnie Union Vie, comme recommandé par ASQ consultants.

Proposition adoptée à la majorité des membres présents.

AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Comité ZIP/Biosphère du Lac Saint-Pierre

Objet : Appui à l'analyse par le gouvernement du Québec de la proposition de création d'une aire protégée *Conservation du littoral du lac Saint-Pierre*

N/D : 1107.07

CONSIDÉRANT QUE le Québec a adhéré au nouveau Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, dont la cible phare vise à conserver 30 % des terres et des océans de la planète (cible 3) d'ici 2030;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a lancé un appel à projets d'aires protégées en territoire public méridional le 5 juin dernier ouvert à tous et visant à recueillir des propositions d'aires protégées d'acteurs de divers horizons;

CONSIDÉRANT QU'afin d'atteindre cette nouvelle cible, les municipalités et MRC sont appelées à jouer un rôle stratégique de premier plan en raison de leur expertise en matière d'aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT QUE le Québec protège actuellement près de 17 % de son territoire continental, et que les écosystèmes au sud du 49^e parallèle s'y trouvent sous-représentés;

CONSIDÉRANT QU'à l'heure actuelle, 5 % (165,25km²) du territoire de la MRC de Maskinongé est désigné comme aire protégée;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Maskinongé souhaite jouer un rôle actif dans la protection des milieux naturels et semi-naturels de son territoire;

CONSIDÉRANT la proposition du Comité ZIP/Biosphère du Lac Saint-Pierre pour le projet d'aire protégée *Conservation du littoral du lac Saint-Pierre*;

CONSIDÉRANT QUE le territoire visé par le projet est situé dans les municipalités de Maskinongé, d'Yamachiche et la ville de Louiseville;

CONSIDÉRANT QUE le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC de Maskinongé a identifié le territoire visé par cette proposition comme territoire d'intérêt esthétique ainsi qu'un territoire d'intérêt écologique en raison de la présence d'une aire de concentration d'oiseaux aquatiques et d'habitat du rat musqué;

CONSIDÉRANT QUE la proposition d'aire protégée permettrait la préservation de la biodiversité, le développement de l'écotourisme et la fourniture de services écosystémiques;

CONSIDÉRANT QU'aux termes de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel (RLRQ, c. C-61.01), une aire protégée est un espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré, par tout moyen efficace, juridique ou autre, afin d'assurer à long terme la conservation de la nature ainsi que les services écosystémiques et les valeurs culturelles qui lui sont associés;

CONSIDÉRANT QUE des phases d'analyse et de concertation seront portées par le gouvernement et permettront de caractériser adéquatement les territoires et de rassembler toute l'information nécessaire à une prise de position éclairée quant aux territoires à protéger en priorité dans la région;

CONSIDÉRANT QUE la priorisation des territoires à protéger prendra en compte la vision des parties prenantes régionales;

CONSIDÉRANT QUE la présente résolution n'a pas pour effet d'approuver les territoires proposés, mais d'être en accord à ce que les territoires proposés soient analysés;

POUR CES MOTIFS :

340/11/2024 Proposition de Nancy Mignault, mairesse de Saint-Étienne-des-Grès, appuyée par Dominic Germain, représentant d'Yamachiche;

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé appuie la proposition initiée par le Comité ZIP/Biosphère du Lac Saint-Pierre afin que le projet d'aire protégée *Conservation du littoral du lac Saint-Pierre* soit analysé par le gouvernement du Québec;

QUE la présente résolution soit transmise au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs ainsi qu'au Comité ZIP/Biosphère du Lac Saint-Pierre.

Proposition adoptée à la majorité des membres présents.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET DU TERRITOIRE

Objet : Adoption du rapport d'utilisation des sommes 2023-2024 – FRR – Volet 3 – Signature innovation

N/D : 305.01

CONSIDÉRANT l'entente relative au Fonds régions et ruralité (FRR) – Volet 3 – Signature innovation pour le projet « *Un territoire près de sa nature* », intervenue entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et la MRC de Maskinongé;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu, en vertu de ladite entente, de produire, d'adopter et de soumettre au MAMH, le rapport d'utilisation des sommes pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024 du projet « *Un territoire près de sa nature* »;

POUR CES MOTIFS :

341/11/2024 Proposition de Pierre Desaulniers, maire de Saint-Boniface, appuyée par Jocelyn Fournier, maire de Saint-Justin;

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé adopte le rapport d'utilisation des sommes pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024 du projet « *Un territoire près de sa nature* » dans le cadre du FRR – Volet 3 – Signature innovation;

QUE soit transmis le rapport au MAMH, conformément à l'entente intervenue.

Proposition adoptée à la majorité des membres présents.

SÉCURITÉ INCENDIE

Objet : Offre de service professionnel du gestionnaire en sécurité incendie
N/D : 210.03 et 306.01

CONSIDÉRANT l'offre de service professionnel pour l'année 2025, datée du 7 novembre 2024, présentée par Mario Ducharme, à titre de gestionnaire en sécurité incendie pour la MRC de Maskinongé;

POUR CE MOTIF:

342/11/2024 Proposition de Réjean Carle, maire de Sainte-Ursule, appuyée par Johanne Champagne, mairesse de Saint-Édouard-de-Maskinongé;

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé accepte l'offre de service professionnel pour l'année 2025, présentée par monsieur Mario Ducharme à titre de gestionnaire en sécurité incendie aux conditions suivantes, à savoir :

- Offre de service pour une durée d'une année d'octobre 2024 à septembre 2025;
- Tarif horaire de 49 \$;
- Horaire de 21 heures par semaine durant 50 semaines, pour un total de 51 450 \$ (taxes en sus);
- Kilométrage en sus;

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé accepte l'offre de service professionnel de monsieur Ducharme et autorise le préfet ou la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la MRC, le contrat entre les parties.

Proposition adoptée à la majorité des membres présents.

Préparation des sites lors des séances "pratique" pour les groupes en formation

Objet : Offre de service pour la préparation des sites -2025
N/D : 210.03 et 306.01

CONSIDÉRANT QUE le gestionnaire en sécurité incendie de la MRC de Maskinongé, monsieur Mario Ducharme, doit procéder à la préparation des sites lors des séances "pratique" pour les groupes en formation;

CONSIDÉRANT QUE ladite préparation des sites comprend le transport des équipements et matériaux, le montage et démontage des modules de formation et la remise en état des lieux;

CONSIDÉRANT l'offre de service du gestionnaire en sécurité incendie déposée au Conseil de la MRC de Maskinongé pour l'année 2025 au montant de 4 189,95 \$ (taxes en sus);

POUR CES MOTIFS :

343/11/2024 Proposition de Michel Bourassa, maire de Saint-Alexis-des-Monts, appuyée par Réjean Carle, maire de Sainte-Ursule;

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé accepte l'offre de service du gestionnaire en sécurité incendie, Mario Ducharme, pour la préparation des sites lors des séances "pratique" pour les groupes en formation 2025, et ce, au montant de 4 189,95 \$ (taxes en sus).

Proposition adoptée à la majorité des membres présents.

Rapport régional du plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques

Objet : Dépôt du rapport d'activités 2023
N/D : 125.06

CONSIDÉRANT QUE le Schéma de couverture de risques incendie « *Schéma* » de la MRC de Maskinongé a été adopté le 8 août 2018 (réf : R#250/08/18);

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Maskinongé a déposé une demande, au ministère de la Sécurité publique, pour la modification du *Schéma* le 19 avril 2023 (réf : R#88-04-2023);

CONSIDÉRANT QUE l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie Chapitre S-3.4 stipule que : « *Toute autorité locale ou régionale et toute régie intermunicipale chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques doivent adopter par résolution et transmettre au ministre, dans les trois mois de la fin de leur année financière, un rapport d'activités pour l'exercice précédent et leurs projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie* »;

CONSIDÉRANT QUE le gestionnaire de la sécurité incendie de la MRC de Maskinongé a produit le rapport pour l'année financière 2023 correspondant à l'an 5 du présent *Schéma*;

POUR CES MOTIFS :

344/11/2024 Proposition de Claude Mayrand, maire de Saint-Mathieu-du-Parc, appuyée par Réjean Carle, maire de Sainte-Ursule;

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé accepte le rapport d'activités 2023 déposé par le gestionnaire de la sécurité incendie, monsieur Mario Ducharme.

Proposition acceptée à la majorité des membres présents.

ÉLECTION DU PRÉFET

Objet : Procédure d'élection au poste de préfet
N/D : 126.01

PROCÉDURE D'ÉLECTION AU POSTE DE PRÉFET

La directrice générale et greffière-trésorière de la MRC de Maskinongé préside l'assemblée et fait la lecture de la procédure d'élection.

« En tant que présidente de la présente assemblée, j'établis le processus de mise en candidature et de vote, pour l'élection du préfet, lequel remplira sa charge pour une période deux (2) ans.

- 1) Je nomme Line St-Cyr, greffière-trésorière adjointe, secrétaire d'élection assistée de Léandre Paillé-Casabon, coordonnateur du service d'aménagement et développement du territoire, à la compilation des votes.

Pour la mise en candidature :

- 2) Sur invitation de la présidente d'assemblée:

Tous les maires souhaitant se porter candidats, au poste de préfet, peuvent annoncer leur intention.

OU

peuvent être proposés par un tiers; dans ce cas, chaque candidat doit accepter cette proposition.

- 3) Advenant le cas d'un seul candidat au poste de préfet, ce candidat sera proclamé élu.
- 4) Dans l'autre cas, un scrutin secret sera tenu pour déterminer quel candidat sera élu au poste de préfet.
- 5) Les maires seront appelés, par ordre suivant les numéros de code géographique de leur Municipalité, à se présenter à la secrétaire de l'élection, pour obtenir leur bulletin de vote et se rendre à l'isoloir pour exercer leur droit de vote.

Compilation des bulletins de vote:

- 6) Le résultat du vote sera divulgué à haute voix, après le dépouillement des bulletins, par la secrétaire d'élection et son assistant.
- 7) Proclamation de la personne qui obtient au moins le nombre de vote correspondant à la majorité absolue des voix qu'attribue le décret aux membres du conseil, soit un minimum de 15 voix sur 28, Préfet de la MRC de Maskinongé.
- 8) Les points 5 et 6 seront repris s'il y a lieu :
Dans le cas où, après un 2^e tour, il n'y a pas de candidat ayant atteint le nombre de 15 voix, les 2 maires ayant reçu le plus grand nombre de voix resteront en lice pour un 3^e tour.

EN CONSÉQUENCE :

345/11/2024 Proposition de Charline Plante, mairesse de Saint-Élie-de-Caxton, appuyée par Nancy Mignault, mairesse de Saint-Étienne-des-Grès;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme, ici, au long rédigé;

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé approuve le processus établi par la présidente d'assemblée, relatif à l'élection du préfet de la MRC de Maskinongé, comme lu par cette dernière.

Proposition adoptée à la majorité des membres présents.

MISE EN CANDIDATURE AU POSTE DE PRÉFET

N/D : 126.01

La présidente ouvre la période de mise en candidature au poste de préfet de la MRC de Maskinongé :

Monsieur Réjean Carle, maire de Sainte-Ursule propose la candidature de monsieur Paul Carbonneau, préfet et maire d'Yamachiche, ce dernier accepte.

La présidente demande s'il y a d'autres maires intéressés à se porter candidat ou s'il y a d'autres propositions au poste de préfet.

EN CONSÉQUENCE :

346/11/2024 La présidente proclame, réélu par acclamation, monsieur Paul Carbonneau, maire d'Yamachiche, au poste de préfet de la MRC de Maskinongé, pour un terme de deux (2) ans.

Proposition adoptée à la majorité des membres présents.

MONSIEUR CARBONNEAU REMERCIE SES COLLÈGUES POUR LE RENOUELEMENT DE LEUR CONFIANCE À SON ÉGARD

NOMINATION DU PRÉFET SUPPLÉANT

N/D : 126.01

La présidente ouvre la période de mise en candidature au poste de préfet suppléant de la MRC de Maskinongé :

➤ Monsieur Claude Mayrand, maire de Saint-Mathieu-du-Parc propose la candidature de monsieur Réjean Carle, maire de Sainte-Ursule, ce dernier accepte la proposition.

La présidente demande s'il y a d'autres maires intéressés à se porter candidat ou s'il y a d'autres propositions au poste de préfet suppléant.

EN CONSÉQUENCE :

347/11/2024 La présidente proclame, élu par acclamation, monsieur Réjean Carle, maire de Sainte-Ursule, au poste de préfet suppléant de la MRC de Maskinongé, pour un terme deux (2) ans.

AUTORISATION DE SIGNATURE

Objet : Signature en vertu de la fonction
N/D : 104.02

CONSIDÉRANT QUE Réjean Carle, maire de Sainte-Ursule a été nommé au poste de préfet suppléant de la MRC de Maskinongé (Réf :# R 347/11/2024);

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder au changement de signataire en vertu de la fonction de préfet suppléant de la MRC de Maskinongé, étant donné que monsieur Carle occupera ladite fonction à compter du 27 novembre 2024;

POUR CES MOTIFS :

348/11/2024 Proposition de Michel Bourassa, maire de Saint-Alexis-des-Monts, appuyée par Claude Boulanger, maire de Charette;

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé autorise Réjean Carle préfet suppléant, à signer tous les documents inhérents en vertu de ladite fonction, et ce, à compter du 27 novembre 2024.

Proposition acceptée à la majorité des membres présents.

AUTORISATION DE SIGNATURE

Objet : Effets bancaires
N/D : 104.02 et 310.02

CONSIDÉRANT QUE Réjean Carle, maire de Sainte-Ursule a été nommé au poste de préfet suppléant de la MRC de Maskinongé (Réf : # R 347/11/2024);

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder au changement de signataire pour tous les effets bancaires se rapportant à tous les comptes détenus par la MRC de Maskinongé;

POUR CES MOTIFS :

349/11/2021 Proposition de Johanne Champagne, mairesse de Saint-Édouard-de-Maskinongé, appuyée par Marilyne Gélinas, mairesse de Saint-Léon-le-Grand;

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé autorise Réjean Carle préfet suppléant, à signer tous les effets bancaires se rapportant à tous les comptes détenus par la MRC, et ce, à compter du 27 novembre 2024.

Proposition acceptée à la majorité des membres présents.

COMITÉS ET REPRÉSENTATION**Objet : Nomination des membres et représentants**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé a procédé à l'analyse de la liste des comités et organismes sur lesquels siègent des membres du Conseil;

POUR CE MOTIF :

350/11/2024 Proposition de Jacinthe Noël, mairesse de Saint-Sévère, appuyée par Charline Plante, mairesse de Saint-Élie-de-Caxton;

Pour procéder aux nominations suivantes, à savoir :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE**Comité administratif****N/D : 110.0101**

Pour nommer :

Madame Nancy Mignault, mairesse de Saint-Étienne-des-Grès,
Messieurs Paul Carbonneau, préfet,
Réjean Carle, préfet suppléant,
Michel Bourassa, maire de Saint-Alexis-des-Monts,
Roger Michaud, maire de Maskinongé,
Michel Pelletier, maire de Sainte-Ursule;

Membres du Comité administratif de la MRC de Maskinongé, pour un terme d'un an; le préfet et le préfet suppléant étant d'office membres du comité.

Ce comité s'occupe également des comités suivants :

- Comité de la Cour municipale régionale
- Comité de relation de travail

Bureau des délégués (Cours d'eau inter-MRC)**N/D : 110.0108**

Reconduction des mandats :

Madame Johanne Champagne, mairesse de Saint-Édouard-de-Maskinongé,
Messieurs Paul Carbonneau, préfet nommé d'office,
Roger Michaud, maire de Maskinongé;

Corporation TGV Net Mauricie**N/D : 110.02**

Pour nommer :

Monsieur Benoît Duquette, technicien en informatique de la MRC.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Comité de sécurité publique de la MRC de Maskinongé

N/D : 110.0104

Pour nommer :

Mesdames Nancy Mignault, mairesse de Saint-Étienne-des-Grès,
Jacinthe Noël, mairesse de Saint-Sévère,
Messieurs Michel Bourassa, maire de Saint-Alexis-des-Monts,
Claude Boulanger, maire de Charette,
Réjean Carle, maire de Sainte-Ursule,
Claude Frappier, maire de Saint-Paulin,
Claude Mayrand, maire de Saint-Mathieu-du-Parc.

Pour le siège de la *Présidence*, la personne sera nommée par le Comité et entérinée par le Conseil de la MRC de Maskinongé lors d'une prochaine séance.

Comité de sécurité incendie

N/D : 110.0105

Pour nommer :

Madame Johanne Champagne, mairesse de Saint-Édouard-de-Maskinongé,
Messieurs Michel Bourassa, maire de Saint-Alexis-des-Monts,
Claude Boulanger, maire de Charette (siège d'office à la Régie).

TRANSPORT

Corporation de transports collectifs de la MRC de Maskinongé

N/D : 710.0304

Reconduction du mandat :

Monsieur Paul Carbonneau préfet.

HYGIÈNE DU MILIEU

Énercycle

(Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie)

N/D : 710.0304

Pour nommer :

Messieurs Claude Boulanger, maire de Charette,
Claude Mayrand, maire de Saint-Mathieu-du-Parc (substitut).

Comité de vigilance lieu d'enfouissement – Énercycle

N/D : 710.0304

Pour nommer :

Monsieur Réjean Carle maire de Sainte-Ursule.

SANTÉ BIEN-ÊTRE

Comité de coordination Réseau des Partenaires en développement social

(Politique de développement social)

N/D : 110.02

Reconduction du mandat :

Monsieur Guillaume Laverdière maire de Saint-Barnabé.

Entente sectorielle en développement social en Mauricie (Consortium)

(Comité directeur)

N/D : 110.02

Pour nommer :

Monsieur Réjean Carle maire de Sainte-Ursule.

Pôle d'économie sociale

N/D : 110.02

Reconduction du mandat :

Monsieur Guillaume Laverdière maire de Saint-Barnabé.

Comité - Politique Familles-Aînés

N/D : 710.0304

Reconduction des mandats:

Madame Marilyne Gélinas, mairesse de Saint-Léon-le-Grand,

Monsieur Réjean Carle, maire de Sainte-Ursule (substitut).

Entente en matière d'égalité entre les femmes et les hommes en Mauricie (2024-2028)

(Comité directeur)

N/D : 710.0304

Pour nommer :

Monsieur Mohamed Diarra, agent de développement du territoire de la MRC de Maskinongé.

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

Commission d'aménagement et de développement du territoire (COMA)

N/D : 110.0102

Reconduction des mandats :

Mesdames Johanne Champagne, mairesse de Saint-Édouard-de-Maskinongé,
Charline Plante, mairesse de Saint-Élie-de-Caxton,
Messieurs Paul Carbonneau, préfet nommé d'office,
Michel Bourassa, maire de Saint-Alexis-des-Monts,
Guillaume Laverdière, maire de Saint-Barnabé,
Roger Michaud, maire de Maskinongé.

Comité consultatif agricole

(Règlement #119-97)

N/D : 110.0103

Reconduction des mandats jusqu'en novembre 2026 :

Mesdames Marilyne Gélinas, mairesse de Saint-Léon-le-Grand (siège #1),
Jacinthe Noël, mairesse de Saint-Sévère (siège #3),
Monsieur Guillaume Laverdière, maire de Saint-Barnabé (siège #2).

Pour le siège de la *Présidence*, la personne sera nommée par le Comité et entérinée par le Conseil de la MRC de Maskinongé lors d'une prochaine séance.

Comité directeur de l'entente « Signature innovation »

(Fonds régions et ruralité (FRR) – Volet 3)

N/D : 110.02

Reconduction des mandats :

Madame Johanne Champagne, mairesse de Saint-Édouard-de-Maskinongé,
Messieurs Réjean Carle, maire de Sainte-Ursule,
Guillaume Laverdière, maire de Saint-Barnabé.

Comité directeur de l'entente de vitalisation

(Fonds régions et ruralité (FRR) – Volet 4)

N/D : 1404.05

Nommer par la résolution numéro 223/07/2024;

Mesdames Johanne Champagne, mairesse de Saint-Édouard-de-Maskinongé,
Charline Plante, mairesse de Saint-Élie-de-Caxton,
Messieurs Paul Carbonneau, préfet,
Michel Bourassa, maire de Saint-Alexis-des-Monts,
Roger Michaud, maire de Maskinongé,
Michel Pelletier, maire de Sainte-Angèle-de-Prémont.

Comité de développement économique et du territoire (CDET)
(Mandataire du Fonds régions et ruralité (FRR))

N/D : 110.0106

Pour nommer :

Madame Nancy Mignault, mairesse de Saint-Étienne-des-Grès,
Messieurs Paul Carbonneau, préfet, (nommé d'office),
Yvon Deshaies, maire de Louiseville, (nommé d'office),
Michel Bourassa, maire de Saint-Alexis-des-Monts,
Guillaume Laverdière, maire de Saint-Barnabé.

Agence régionale de mise en valeur des forêts privées Mauriciennes AMFM

N/D : 110.02

Pour reconduction des mandats :

Messieurs Michel Bourassa, maire de Saint-Alexis-des-Monts,
Claude Mayrand, maire de Saint-Mathieu-du-Parc; (substitut).

Chambre de commerce et de l'industrie de la MRC de Maskinongé (CCIMM)

N/D : 710.0304

Reconduction du mandat :

Monsieur Pier-Olivier Gagnon, coordonnateur du service des communications de la MRC.

Organisme de Bassin versant de la rivière du Loup et des Yamachiche (OBVRLY)

N/D : 710.0304

Reconduction du mandat :

Monsieur Guillaume Laverdière maire de Saint-Barnabé.

Association de la gestion intégrée de la rivière Maskinongé (AGIR Maskinongé)

N/D : 710.0304

Reconduction des mandats :

Madame Johanne Champagne mairesse de Saint-Édouard-de-Maskinongé,
Monsieur Roger Michaud maire de Maskinongé (substitut).

Organisme Bassin versant Saint-Maurice (BVSM)

N/D : 710.0304

Entériner par la résolution numéro 225/07/2024 :

Monsieur Louis Tremblay conseiller de Saint-Mathieu-du-Parc, représentant de la MRC de Maskinongé.

Comité ZIP du lac Saint-Pierre

N/D : 710.0304

Reconduction du mandat :

Monsieur Roger Michaud maire de Maskinongé.

Table de concertation régionale du lac Saint-Pierre

N/D : 710.0304

Reconduction des mandats :

Messieurs Roger Michaud maire de Maskinongé,
Paul Carbonneau, préfet (substitut).

Aire faunique communautaire du lac Saint-Pierre

N/D : 710.0304

Reconduction des mandats :

Messieurs Roger Michaud, maire de Maskinongé,
Paul Carbonneau, préfet (substitut).

Entente sectorielle de développement en environnement (2023-2026)

N/D : 110.02

Nommé par la résolution numéro 102/04/2024 :

Monsieur Paul Carbonneau préfet.

LOISIR ET CULTURE

Corporation d'information touristique de la MRC de Maskinongé - CIT

N/D : 710.0304

Reconduction des mandats :

Madame Charline Plante, mairesse de Saint-Élie-de-Caxton,
Messieurs Michel Bourassa, maire de Saint-Alexis-des-Monts,
Roger Michaud, maire de Maskinongé.

Comité culturel de la MRC de Maskinongé

(Comité d'analyse des projets culturels et suivi de la politique culturelle)

N/D : 110.02

Reconduction des mandats :

Mesdames Johanne Champagne, mairesse de Saint-Edouard-de-Maskinongé,
 Nancy Mignault, mairesse de Saint-Étienne-des-Grès,
Monsieur Réjean Carle, maire de Saint-Ursule.

Unité régionale de loisir et de sport de la Mauricie (URLS)

N/D : 710.0304

Reconduction du mandat :

Madame Marilyne Gélinas, mairesse de Saint-Léon-le-Grand.

Radio Country Pop 103,1

(Conseil administration)

N/D : 710.0304

Reconduction du mandat :

Monsieur Roger Michaud, maire de Maskinongé.

Société des établissements de plein air du Québec (SEPAQ)

N/D : 710.0304

Reconduction des mandats :

Messieurs Michel Bourassa, maire de Saint-Alexis-des-Monts,
 Claude Mayrand, maire de Saint-Mathieu-du-Parc.

Proposition adoptée à la majorité des membres présents.

AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet à cette rubrique

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question à cette rubrique

LEVÉE DE LA SÉANCE

351/11/2024 Proposition de Michel Pelletier, maire de Sainte-Angèle-de-Prémont, appuyée par Pierre Desaulniers, maire de Saint-Boniface;

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé lève la séance à 20 h 15, les sujets à l'ordre du jour ayant tous été discutés.

Proposition adoptée à la majorité des membres présents.

Rédigé par :

Carole Robert,
Secrétaire au greffe

PAUL CARBONNEAU,
PRÉFET

PASCALE PLANTE,
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

« Je, Paul Carbonneau, préfet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

CORRESPONDANCE

27 NOVEMBRE 2024

01. AUX BERGES DU LAC CASTOR

- Demande de reconsidération de la décision prise par le Conseil de la MRC de Maskinongé, séance ordinaire du 13 novembre 2024 en lien avec une demande d'appui à l'analyse du projet d'aire protégée par le MELCCFP

02. LETTRE D'INTENTION D'UN CITOYEN DE SAINT-MATHIEU-DU-PARC – AIRES PROTÉGÉES

03. MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DES FORÊTS

- Renouvellement de la suspension temporaire effective à partir du 23 novembre 2024 pour une durée de 6 mois pour les territoires incompatibles avec l'activité minière (TAM)

04. SERVICE QUÉBEC

- Publication sur le marché du travail – Région de la Mauricie

05. MRC EN BREF – Édition de novembre 2024

06. TOURSIME MASKINONGÉ

- Préparez vous ! Noël est là dans 1 mois

